



PROJET ÉDUCATIF 2025 – 2026

PRÉAMBULE

La commune de Loupian, en sa qualité de collectivité territoriale compétente en matière d'accueil des enfants en dehors du temps scolaire, affirme sa volonté de développer une politique éducative cohérente, inclusive et ambitieuse. Le projet éducatif de l'organisateur définit les valeurs, objectifs et principes qui fondent son action en direction des enfants et des familles dans le cadre des temps périscolaires et extrascolaires. Il s'inscrit dans le cadre du Projet Éducatif Territorial (PEDT), en articulation avec les acteurs éducatifs du territoire.

1. NOS VALEURS ÉDUCATIVES

La commune place l'enfant au cœur de son action éducative. Elle affirme les valeurs suivantes comme fondements de ses engagements :

- L'intérêt de l'enfant : respecter son rythme, ses besoins, son bien-être.
- L'égalité et la justice sociale : garantir l'accès de tous aux activités éducatives, quelles que soient les origines sociales, culturelles ou les situations de handicap.
- La laïcité : offrir un cadre neutre, respectueux des convictions de chacun.
- Le vivre-ensemble et la citoyenneté : favoriser l'autonomie, la coopération, la responsabilité et le respect des autres.

2. NOS OBJECTIFS ÉDUCATIFS

L'action éducative de la commune poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser le développement global de l'enfant : cognitif, moteur, affectif, relationnel, culturel.
- Assurer la complémentarité des temps éducatifs : scolaire, périscolaire, extrascolaire et familial.
- Encourager la découverte et la participation : proposer des activités diversifiées, ouvertes sur la culture, la nature, le sport, la citoyenneté.
- Accompagner les parcours éducatifs : permettre aux enfants de grandir dans un cadre structurant, bienveillant et stimulant.

3. NOS ENGAGEMENTS EN TANT QU'ORGANISATEUR

La commune s'engage à :

- Proposer des accueils de qualité : encadrement qualifié, taux d'encadrement respectés, sécurité physique et affective assurée.
- Favoriser l'accessibilité des accueils : tarification adaptée, communication claire, attention aux publics fragilisés.
- Soutenir les équipes éducatives : formations continues, accompagnement pédagogique, valorisation des compétences.
- Travailler en partenariat : avec les familles, l'Éducation nationale, les associations locales, les institutions (CAF, SDJES, etc.).
- Évaluer et ajuster les actions : mise en place de temps de bilan, recueil de la parole des enfants et des familles, amélioration continue des dispositifs.

4. DES TEMPS ÉDUCATIFS COHÉRENTS ET ADAPTÉS

La commune veille à l'articulation des différents temps de vie de l'enfant :

- Les temps périscolaires (matin, midi, soir et mercredi) : continuité éducative, cadre rassurant, rythme respecté.
- Les temps extrascolaires (vacances, séjours) : ouverture culturelle, activités de loisirs et d'éveil, sorties éducatives.
- Les projets spécifiques : événements, semaines thématiques, projets participatifs ou intergénérationnels.

5. DES TEMPS ÉDUCATIFS COHÉRENTS ET ADAPTÉS

Le présent projet éducatif de l'organisateur constitue le cadre de référence pour l'ensemble des équipes éducatives intervenant auprès des enfants. Il porte une ambition forte : faire de chaque temps de vie un temps d'apprentissage, d'épanouissement et de citoyenneté. Il traduit l'engagement de la commune à offrir à tous les enfants un environnement propice à leur développement et à leur réussite, dans le respect des valeurs de la République.